

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 20 mai 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

### Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

### Absents excusés : 1

Philippe GALL

### Procurations : 1

Philippe GALL procuration à Andrée BOCQUERAZ

### Votants : 11

Noël GARDEN a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°20210526-08 : Demande d'augmentation de la participation communale au Syndicat d'études et de réalisation pour l'aménagement du Col-d'Ornon (SERACO) : réponse à donner**

Madame le Maire le Maire présente au Conseil municipal le courrier en date du 24 novembre 2020 adressé à la Commune d'Ornon par Gilles GUINARD, Président du Syndicat d'études et de réalisation pour l'aménagement du Col-d'Ornon (SERACO), et qui exprime le souhait de réviser les participations des communes d'Ornon et de Chantepérier au budget annuel du syndicat.

Pour mémoire, depuis 2015, une convention initialement établie pour 9 années entre le syndicat et les communes d'Ornon et de Chantelouve règle les modalités de participation de ces dernières au budget du SERACO ; celle-ci prévoit notamment que ces deux communes participent à hauteur de 11 600,00 € annuels chacune.

Dans le cadre du présent courrier, le SERACO propose que la participation annuelle des communes d'Ornon et de Chantepérier soit relevée à 15 000,00 € chacune.

Par délibération en date du 2 mars 2021, le Conseil municipal de Chantepérier a accepté de réévaluer cette participation à 15 000,00 € à la condition que la Commune d'Ornon accepte également de porter cette participation à 15 000,00 € par année.

Madame le Maire expose succinctement le projet présenté en détails dans la délibération n°20210526-12 ci-après d'acquisition de vélos (et matériels associés) qui seraient mis à disposition du SERACO. Par ailleurs, elle rappelle les contributions régulières de la Commune d'Ornon au fonctionnement de la station, par des nettoyages, de l'entretien des pistes, etc.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à sept voix pour, deux voix contre et deux abstentions,  
**décide** de ne pas répondre favorablement à cette proposition d'augmentation des participations communales au budget du SERACO.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**